

**ASSOCIATION DE PREVENTION DE SANTE AU TRAVAIL  
D'INDRE ET LOIRE « APST 37 »  
ASSOCIATION A BUT NON LUCRATIF REGIE PAR LA LOI DU 1ER JUILLET 1901  
2 Avenue du Professeur Alexandre Minkowski  
37170 CHAMBRAY LÈS TOURS**

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
EN DATE DU 7 AOUT 2020  
RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 7 août à 9h00 sur invitation du Président, faite conformément aux statuts, au siège social de l'Association sus mentionné.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion,

**Sont présents et représentés :**

Représentants des employeurs :

L'ensemble des représentants des employeurs sont présents et représentés

**Sont absents :**

Représentants des salariés :

L'ensemble des représentants des salariés sont absents

Est également présent, Monsieur CIBOIT, Directeur de l'APST37.

La réunion s'est effectuée en présentiel avec un administrateur en visioconférence.

**Ordre du jour :**

1. Proposition des modifications statutaires mandatées par les Organisation Patronales et proposition de présentation du projet modifié des statuts à l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
2. Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 septembre 2020 ;
3. Proposition des modifications du règlement intérieur :
  - Modifications proposées par les Organisations Syndicales et présentation du règlement intérieur travaillé en commission Organisations Syndicales/Organisations Patronales et faisant état de désaccords ;
  - Modifications mandatées par les Organisations Patronales en corrélation avec les propositions statutaires proposées et présentation du règlement intérieur modifié.

DL 1  
- PS

4. Annulation de l'Assemblée Générale mixte prévue le 10 septembre 2020 ;
5. Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire d'arrêté des comptes pour le 30 septembre 2020.

Monsieur DESASSIS fait le constat du quorum atteint permettant au Conseil d'Administration de se tenir.

Monsieur DESASSIS introduit la réunion en tenant à définir le contexte actuel de l'Association et les enjeux qui se dessinent.

L'APST37 aujourd'hui possède des centres rénovés, des équipes compétentes, des outils, des médecins en nombre et la base d'activité a été élargie par la fusion avec le SIPST.

L'APST37 est aujourd'hui une organisation structurée grâce aux actions des présidents précédents et aux décisions d'investissements qui ont été prises et menées durant ces dernières années.

La structure actuelle mérite d'être reconnue et cependant parallèlement peut mieux faire. Les années à venir doivent valoriser les compétences des équipes et améliorer l'efficacité de la structure.

Depuis 6 mois à la tête de la présidence, Monsieur DESASSIS constate que tout est prétexte pour les représentants FO de freiner cette orientation au prétexte d'une volonté partisane de mettre en place un paritarisme de gestion. Les présidents précédents en ont également fait les frais depuis 2018.

Ce paritarisme de gestion n'est pas écrit dans la loi et n'est pas souhaité par les OP.

La loi définit une administration paritaire et c'est bien le cas de notre CA et il n'est pas question de laisser une gestion paritaire partagée avec les syndicats ou avec les médecins.

Cependant Monsieur DESASSIS insiste afin que cela soit clair aux yeux des administrateurs, le dialogue avec les OS doit avoir lieu au sein du CA et les médecins doivent être associés aux réflexions sur les orientations de l'APST37. Il déplore l'absence de l'ensemble des représentants des salariés. La politique de la chaise vide ne fait pas avancer les choses.

Il a proposé que 5 réunions du conseil soient menées a minima chaque année et qu'une réunion de planification soit effectuée avec les médecins également chaque année.

Le Règlement Intérieur associatif faisait l'objet d'un engagement des partenaires sociaux afin qu'il évolue. Une proposition a été faite par les OS emmenées par FO. La base de ce texte est le paritarisme de gestion. Les OP le rejettent et ont souhaité proposer un autre texte, un texte construit sur la proposition de FO et précisant les périmètres des instances et les fonctions des membres du bureau. Cela engendre une modification des statuts pour être en cohérence.

Concrètement, le CA y est renforcé dans ses pouvoirs de décision et de contrôle et les remarques de la DIRECCTE de 2018 sont respectées.

Il faut avoir en tête qu'une réforme se profile et les OP souhaitent reprendre en main les enjeux de la santé au travail au profit des salariés des employeurs du département avant toute évolution.

En premier lieu les OP estiment nécessaire de recadrer les textes qui encadrent l'APST37 au regard de la stricte législation tout en valorisant les échanges paritaires au sein du CA.

Ceci étant les textes proposés ont été lus et de nombreux échanges ont eu lieu, amenant des modifications à ces derniers.

Les délibérations votées sont les suivantes :

- Vote à l'unanimité de la résolution numéro 1 proposant une modification des statuts à présenter à une prochaine AGE ;
- Vote à l'unanimité de la résolution numéro 2 programmant une AGE le 2 septembre 2020 ;
- Vote à l'unanimité rejetant la résolution numéro 3 proposant la révision du RI selon les OS ;
- Vote à l'unanimité de la résolution numéro 3bis proposant la révision du RI selon les OP et à présenter lors d'un prochain CA selon le vote en AGE sur la modification des statuts ;
- Vote à l'unanimité de la résolution numéro 4 annulant l'AG programmée le 10 septembre ;
- Vote à l'unanimité de la résolution numéro 5 programmant une AGO le 30 septembre 2020.

Un dossier complémentaire a été discuté en séance concernant l'actualité de l'association.

Des échanges entre administrateurs ont eu lieu et les résolutions suivantes ont été votées :

- Vote à l'unanimité de la résolution numéro 6 validant la vente des anciens locaux rue Raoul Duffy de CHAMBRAY LES TOURS pour un montant de 130K€ avec le souhait de faire monter l'offre à 135K€ ;
- Vote à l'unanimité de la résolution numéro 7 pour un recours en Cour d'Appel du jugement dans la procédure DOMICIL PLUS ;
- Vote à l'unanimité de la résolution numéro 8 d'information sur la commande de 20 000 masques chirurgicaux pour faire face au retour d'une deuxième vague de la crise sanitaire ;
- Vote à l'unanimité de la résolution numéro 9 d'information quant à l'évolution du budget 2020.

La réunion s'est terminée à 12h05



Le Président  
Monsieur Didier DESASSIS



Le Vice-Président  
Monsieur Olivier CANY